

APRÈS ART. 58

N° 845

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 845

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 58, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.